

Nouveaux tarifs pour les timbres-poste et les colis à partir du 1er janvier 2024

À partir du 1er janvier 2024, bpost adaptera les tarifs de ses timbres-poste et de ses colis, afin de compenser en partie l'augmentation des coûts liée à l'inflation et aux volumes de courrier en baisse. Le timbre-poste Non Prior, acheté à la pièce, passera de 1,39 € à 1,46 € (1,43 €/pièce à l'achat du feuillet de 10). Le timbre-poste Prior verra son prix unitaire passer de 2,17€ à 2,27 € (2,24€/pièce à l'achat de 10 pièces). Le prix d'envoi des colis sera également majoré. Les tarifs pourraient également augmenter de 3% supplémentaires au cours de l'année 2024, si l'inflation devait augmenter plus qu'attendu.

Nouveaux tarifs pour les timbres-poste à partir du 1er janvier 2024

Pour les envois en Belgique, une distinction s'applique entre tarifs Prior et Non Prior :

Timbre-poste Non Prior (distribution dans les 3 jours ouvrables) :
1,43 € (par 10) | 1,46 € (à l'unité)

Timbre-poste Prior (distribution le jour ouvrable suivant) :
2,24 € (par 10) | 2,27 € (à l'unité)

En janvier 2024, le tarif d'affranchissement d'un envoi normalisé expédié en Europe passera à 2,66 € à l'achat de minimum 5 timbres-poste et à 2,78 € pour un achat à l'unité.

Pour les envois expédiés hors Europe, le tarif international s'élèvera à 2,88 € à partir de 5 timbres-poste et à 3 € à l'unité.

À l'heure actuelle, plus de 82% des clients choisissent un timbre-poste Non Prior pour affranchir leurs envois. Plus de 99 % des clients achètent un feuillet de timbres-poste (10 ou plus) et optent ainsi pour le tarif le plus bas.

La hausse tarifaire moyenne pour 2024 de tous les produits de courrier national sera d'environ 4,9 %. Les tarifs pourraient également augmenter une nouvelle fois, de 3%, au cours de l'année, si l'indice pivot devait être dépassé à deux reprises au moins en 2024. L'augmentation moyenne pondérée pour l'année 2024, serait dans ce cas de 6,7 %. L'impact moyen sur le budget mensuel des ménages reste très limité, de l'ordre de 13 à 18 cents / mois.

Le tarif d'envoi de colis augmente également. Mais, pour les citoyens, il existe des alternatives pour payer moins, comme celle de payer et imprimer une étiquette d'envoi en ligne et d'envoyer le colis via un des 3.000 Points d'enlèvement de bpost ! Les clients peuvent calculer le prix de l'affranchissement eux-mêmes via <https://www.bpost.be/tarifs>.

Tarifs revus pour les colis envoyés fin d'année



Communiqué de presse
Bruxelles, 06/10/2023 – 17:45pm (CET)
Information réglementée
bpostgroup.com/investors

La période de fin d'année, entre Black Friday et le jour de Noël, est une période très active dans les centres de tri, sur les routes (logistique), dans le réseau bpost (bureaux de poste, Points Poste, Points d'enlèvement, Distributeurs de Colis...) et la distribution.

Dans l'optique de compenser le surplus de coûts généré à cette période et de favoriser l'étalement de la demande hors de cette période, une surcharge de 1€ par colis sera facturée à tous les clients expédiant un colis pendant la période de pic de fin d'année (entre le Black Friday et le jour de Noël).

Pour plus d'informations:

Laura Cerrada Crespo T. +32 470 90 61 53 (Media)
Fanny Mindombe T. +32 498 34 81 32 (Media)

laura.cerradacrespo@bpost.be
fanny.mindombe@bpost.be

Note :

Les timbres achetés en 2022, 2023 et avant peuvent toujours être utilisés.

La valeur des timbres n'est pas exprimée en euros, mais bien en unités d'affranchissement. Pour chaque destination (Belgique, Europe, Reste du monde), il existe des timbres portant différentes unités d'affranchissement. Les timbres affichant une unité 1 ou unité 2 ont une validité illimitée, même en cas de hausse de prix.